Département de la Savoie
Commune de STE-HELENE-DU-LAC

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 073-217302405-20250408-2025DEL015-DE

2025 - 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de convocation : 02/04/2025
Secrétaire de séance : Jérôme FEITH

L'an deux mille vingt-cinq et le 08 Avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, FIAMENGHI Martine, LINETTE Séverine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, MOLLOT Henri, STROOBANT Maëlle, VUAGNOUX Philippe

Absente : JONGMANS Thérèse, (procuration de vote).

N° 15-2025 : BUDGET PRIMITIF 2025 (Budget communal)

Le Budget Primitif 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses à **2 516 444 €** (section de fonctionnement) et **à 1 674 752 €** (section d'investissement).

Après étude des propositions de Mme Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- décide d'approuver le Budget Primitif 2025.
- approuve le principe de la fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.
- donne pouvoir à Mme Le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ste-Hélène-du-Lac, le 08 Avril 2025.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Sylvie SCHNEIDER

MAIRIE DE STE-HELENE-DU-LAC R.F. 73 (Savoie)

Secrétaire de séance,
Jérôme FEITH

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le
Publié ou Notifié le

Délibération n° 15-2025